



PENMARC'H
VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 MARS 2018

Étaient absents : M. Maurice LE FLOCH (procuration à M. Christian BUREL) ; Mme Dominique PLOUHINEC (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; M. Philippe BERROU (procuration à M. Frédéric POURCHASSE) ; M. Louis LE FLOC'H (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC) ; Mme Sophie GALLO (procuration à M. Rémi MOALIC) ; Mme Michèle LE PAPE (procuration à M. Hervé VAILLANT) ; M. Arnaud VARIEL (procuration à M. Michel FRIN) ; Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Brigitte BOLZER) ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU (procuration à M. Robert BOUGUÉON) ; Mme Claudine CABON

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER ouvre la séance du conseil et propose d'avoir une pensée pour les victimes innocentes de l'attentat terroriste et lâche qui a eu lieu à Trèbes, ainsi que pour leurs familles douloureusement affectées.

Il salue la mémoire du Colonel BERTRAME qui, à cette occasion, a fait preuve d'un courage héroïque et à qui, un hommage national a été justement rendu. Il invite les conseillers à exprimer leur solidarité et la compassion à l'ensemble du corps de la gendarmerie nationale. Aussi, il invite l'assemblée à observer ensemble une minute de silence, une minute de silence pendant laquelle ils auront également une pensée pour le papa de Mme Karine COSQUERIC, décédé il y a quelques jours. Mme Karine COSQUERIC à qui il adresse, au nom du conseil municipal une nouvelle fois, toutes ses sincères condoléances ainsi qu'à sa famille proche.

Il communique les informations suivantes :

- L'incendie accidentel du 10 mars dernier qui a détruit partiellement l'immeuble du Logis Breton et qui heureusement n'a fait aucune victime, ni parmi les locataires, ni parmi les sapeurs- pompiers. Il adresse ses vifs remerciements aux pompiers qui ont été exemplaires, y compris ceux qui n'étaient pas en service et qui sont intervenus, ainsi que les gendarmes pour avoir sécurisé le site. Ces remerciements s'adressent également aux services de la Mairie, du CCAS et les responsables du Logis breton pour leur réactivité, leur humanité qui ont fait que les sinistrés aient pu être relogés dans l'urgence, puis être accompagnés pour trouver des solutions provisoires et acceptées dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment. Il salue aussi le travail et l'implication de M. Hervé VAILLANT, adjoint aux affaires sociales sur ce dossier ;
- **Un point sur les travaux en cours :**
 - **L'entrée de ville** : la première tranche avance bien ;
 - **La mairie** : la déconstruction se réalise bien comme tout le monde a pu le constater. Le timing est respecté ;
 - **Ernest Ronan** : les aménagements autour du lotissement de la rue Ernest Renan sont en phase finale ;

- **Rue Lucien Le Lay** : les travaux avancent aussi malgré quelques difficultés techniques ;
- **Interface Ville-Port** : Le Maître d'œuvre retenu est le cabinet DCI environnement. Le projet est lancé ;
- **Parcours Sportif** : La délivrance de l'arrêté préfectoral pour autoriser la réalisation du parcours sportif ;
- **Pors-Carn** : Le dossier d'aménagement de Pors-Carn est passé en commission des sites et après audition du maire, l'obtention d'un avis favorable à l'unanimité. Il précise la notification d'une subvention DETR à hauteur de 80K€. Il informe également de la démarche pour obtenir une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- **Cimetières** : le lancement de la démarche d'enherbement des cimetières avec une technique nouvelle qui a fait l'objet d'une démonstration à Penmarc'h auprès des techniciens et des communes avoisinantes ;
- **La mise en place d'un service de transport par le CCAS** pour lequel M. Hervé VAILLANT va intervenir en séance (point inscrit à l'ordre du jour) ;
- La création de jardins partagés qui rencontre un vif succès puisqu'il comptabilise déjà 26 demandes ;
- **Recensement de la population** : Un petit mot sur les premières évaluations du dernier recensement dont il rappelle que les données doivent encore être affinées par les services de l'Insee ;
- **Lotissement de Kerganten** pour lequel il ne reste plus qu'un terrain de disponible ;
- **Le pôle métropolitain** a été présenté à l'occasion de la 1^{ère} conférence qui s'est tenue avant-hier et à laquelle il a participé ;
- **La mutation de Mme Claire PASQUE**, assistante de direction qui a décidé de voguer vers une nouvelle destination professionnelle. L'ensemble des élus sont invités à son pot de départ le 6 avril prochain ; il précise qu'elle sera remplacée par Mme Caroline VENOT qui prendra ses fonctions le 02/04 ;
- **Le recrutement de M. Fanch GUIZIOU** en qualité de responsable de pôle loisirs en charge de la gestion des deux structures municipales : Centre Nautique et Camping municipal.

L'examen de l'ordre du jour est abordé :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2018

M. Raynald TANTER invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Mme Fabienne LE GARS intervient et fait deux observations :

- 1- Au sujet de la pétition de la TNT ; il n'a pas été précisé qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement de la TNT
- 2- Dans la rédaction de la page 9 – point 7 remplacer le terme que « certains » habitants sont demandeurs de location de salles communales, par de « nombreux » habitants.

Eric RAPHALEN prend la parole et propose que sur l'expression « à la pointe de la pointe » soit remplacée plutôt par « à la pointe mais aussi en pointe ».

Eric RAPHALEN profite d'informer le conseil qu'ils vont recevoir une lettre d'information avec la mention des deux logements de KERGANTEN en vente ; la publication était antérieure à la proposition d'acquisition d'un lot. Les conseillers ne doivent pas être étonnés de ce décalage d'information.

Raynald TANTER informe les conseillers de la réception de la lettre relative aux aides à la TNT, relayée dans la presse.

Eric RAPHALEN s'exprime en parlant d'une petite victoire. L'État a débloqué des fonds spécifiques pour quatre zones en France dont trois communes en Bretagne et dans le Grand Ouest qui sont concernées dont Penmarc'h, le Guilvinec et Plomeur. Il explique que, sans prétention, les actions menées ont été vues et entendues. Cette information figurera dans le Pen Mag et l'aide n'est accordée que jusqu'au 11 septembre ; les administrés ne devront pas tarder à la réclamer.

Aucune autre observation n'est formulée, le procès-verbal est donc approuvé à l'**unanimité**.

Raynald TANTER invite les conseillers à aborder l'ordre du jour :

- **Les comptes administratifs – budget principal et budgets annexes**
(Rapporteur M Jean-Louis BUANNIC)

M. Raynald TANTER remercie le travail des services et en l'occurrence Mme Marielle BOULLEZ, en charge des finances et il profite pour excuser le trésorier de Pont-L'Abbé qui n'a pu assister à cette séance du conseil municipal. Il prie les membres de bien vouloir l'excuser. La parole est donnée à M. Jean-Louis BUANNIC.

M. Jean-Louis BUANNIC s'associe aux remerciements et rappelle que le service des finances a produit les comptes administratifs de l'assainissement 2017 en avance. Il informe avoir reçu M. GOURVENNEC trésorier de Pont-L'Abbé lundi matin avec lequel il a fait un point sérieux et efficace sur ce qui va être présenté ce soir. Il précise que les conseillers vont se prononcer sur trois grands dossiers financiers :

- Le compte administratif (relate les comptes internes)
- Le compte de gestion (relate les comptes de la trésorerie)
- Le budget 2018

Il précise que le compte administratif et le compte de gestion doivent être concordants. Pendant la présentation et le vote, le maire doit quitter la salle. Il présente l'ensemble des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes (Cinéma, camping, ports, Kerganten)

M. Raynald TANTER quitte la salle et Mme Marie-Claire DUPONT préside la séance et soumet au vote.

M. Jean-Louis BUANNIC invite les conseillers à s'exprimer sur les comptes administratifs.

1/ Budget principal

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à la majorité avec six abstentions (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Jean-Marc BREN, Mme Fabienne LE GARS) conformément à la délibération soumise.

2/ Budget annexe cinéma Eckmühl : vote du compte administratif 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

3/ Budget annexe camping : vote du compte administratif 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

4/ Budget annexe ports : vote du compte administratif 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

5/ Budget annexe lotissement de Kerganten : vote du compte administratif 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'**unanimité** conformément à la délibération soumise.

M. Raynald TANTER réintègre l'assemblée. Mme Marie Claire DUPONT précise au Maire que les comptes administratifs 2017 (budget principal et annexes) sont approuvés.

- Les comptes de gestion 2017 – budget principal et budgets annexes **(Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)**

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que les comptes de gestion de la trésorerie doivent être en concordance avec les comptes de la municipalité et ils le sont.

M. Raynald TANTER propose de soumettre aux votes.

6/ Budget principal : approbation du compte de gestion 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à la **majorité avec six abstentions** (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Jean-Marc BREN, Mme Fabienne LE GARS) conformément à la délibération soumise.

7/ Budget annexe cinéma Eckmühl : approbation du compte de gestion 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'**unanimité** conformément à la délibération soumise.

8/ Budget annexe camping : approbation du compte de gestion 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'**unanimité** conformément à la délibération soumise.

9/ Budget annexe ports : approbation du compte de gestion 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'**unanimité** conformément à la délibération soumise.

10/ Budget annexe lotissement de Kerganten : approbation du compte de gestion 2017

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'**unanimité** conformément à la délibération soumise.

- *Les affectations des résultats (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)*

M. Jean-Louis BUANNIC explique les résultats tant en fonctionnement qu'en investissement.

M. Raynald TANTER propose de soumettre aux votes.

11/ Budget principal : affectation des résultats au budget primitif 2018

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve les affectations des résultats au budget principal 2018 à la majorité avec six abstentions (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Jean-Marc BREN, Mme Fabienne LE GARS) conformément à la délibération soumise.

12/ Budget annexe cinéma Eckmühl : affectation des résultats au budget primitif 2018

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve les affectations des résultats au budget primitif annexe cinéma 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

13/ Budget annexe camping : affectation des résultats au budget primitif 2018

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve les affectations des résultats au budget primitif annexe 2018 Camping à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

14/ Budget annexe ports : affectation des résultats au budget primitif 2018

Résultats des votes : le conseil municipal approuve les affectations des résultats au budget primitif annexe ports 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

15/ Budget annexe lotissement de Kerganten : affectation des résultats au budget primitif 2018

Résultats des votes : le conseil municipal approuve les affectations des résultats au budget primitif annexe lotissement de Kerganten 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

16/ Fixation des taux d'imposition 2018 (Rapporteur M Jean-Louis BUANNIC)

M. Raynald TANTER précise qu'il n'y aura pas de surprise puisqu'il ne sera pas proposé d'augmentation des taux d'imposition.

M. Jean-Louis BUANNIC indique qu'aucune taxe locale ne sera augmentée et qu'il est bon de le dire. Il précise que le trésorier général a exprimé que la municipalité avait une bonne gestion des finances confiées ; que la trésorerie de la commune était saine et qu'à tout moment la collectivité pouvait répondre aux demandes urgentes et aux factures présentées. Les taux proposés sont donc :

- Un taux de taxe d'Habitation de 15,86 %
- Un taux de taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties de 55,69 %
- Un taux de taxe Foncière sur les propriétés bâties de 23,86 %

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

- Les budgets de l'année 2018 - Le budget principal et budgets annexes

M. Raynald TANTER soumet les budgets de l'année 2018 au conseil. Ces budgets qui sont la transcription du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui a été examiné lors d'un conseil municipal précédent. Il souligne que la municipalité arrive dans une phase d'investissement avec un budget de fonctionnement qui s'établit tout consolidé à 8,4M€ et en investissement à 5,4M€ pour les dépenses d'équipements. Pour 2018, on rentre dans la phase d'investissement contrairement aux années précédentes où il s'agissait d'une phase de conception des projets. Maintenant, on assiste à la mise en œuvre de la phase de réalisation sauf décalage, lié aux aléas.

17/ Budget principal : vote du budget primitif 2018 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose d'examiner les budgets en précisant que la commune a été prudente dans ses prévisions de recettes.

Après examen, aucune question n'est soulevée.

M. Bruno CARIOU apporte une précision pour ne pas renouveler des remarques, et comme indiqué pour les exercices budgétaires précédents, sur son vote, en raison des actions proposées et celles qu'il juge prioritaires pour certaines d'entre elles et qui ne seront pas réalisées ou ne sont pas abondées à la hauteur des sommes espérées par le groupe de la minorité. En conséquence, il s'abstient. Il demande que ceci figure dans le procès-verbal de la séance afin de donner une explication de vote au budget principal. En ce qui concerne les budgets annexes, il précise que les actions menées font qu'il ne s'oppose pas au vote.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le budget principal 2018 à la majorité avec six abstentions (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Jean-Marc BREN, Mme Fabienne LE GARS) conformément à la délibération soumise.

18/ Budget annexe cinéma Eckmühl : vote du budget primitif 2018

M. Jean-Louis BUANNIC propose de poursuivre sa présentation.

Après examen, aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve le budget primitif cinéma 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

19/ Budget annexe camping : vote du budget primitif 2018

Aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve budget primitif camping 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

20/ Budget annexe des ports de plaisance : vote du budget primitif 2018

Après examen, aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve budget primitif camping 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

21/ Budget annexe lotissement de Kerganten : vote du budget primitif 2018

M. Jean-Louis BUANNIC espère qu'il s'agit du dernier budget si la vente du dernier lot se concrétise. Après examen, aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve budget primitif du lotissement de Kerganten 2018 à l'unanimité conformément à la délibération soumise.

22/ Attribution d'une subvention au CCAS (Rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)

Mme Marie-Claire DUPONT précise qu'il est prévu au budget principal le versement d'une subvention annuelle de 125 600 € au CCAS pour son fonctionnement.

Après examen, aucune question n'est soulevée.

Résultats des votes : le conseil municipal approuve ce versement à l'unanimité

23/ Désignation des représentations au conseil consultatif des halles à marée, Syndicat Mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER informe de la demande du *Syndicat Mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille* de désigner les représentants de la commune au conseil consultatif des halles à marées. Il propose de maintenir les candidatures de M. Maurice LE FLOCH (titulaire) et Mme Claudine CABON (Suppléante), comme précédemment sous la gouvernance du département.

M. Robert BOUGUÉON propose la candidature de M. Jean-Marc BREN en raison des responsabilités au sein de la SNSM et il estime qu'il a un droit de regard sur le port.

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit du conseil consultatif qui concerne le fonctionnement des ventes, l'affectation des locaux, des magasins de marées etc. La proposition faite était de ne pas modifier la représentation sous prétexte qu'on avait changé de porteur. Il n'y a pas de changement de prérogative dans ces instances consultatives, soumis au code des ports. Il n'y a donc pas de changement de cadre. Les rapports et les points importants qui engagent la collectivité seront soumis au conseil municipal.

M. Robert BOUGUÉON dit qu'on ne sait pas ce qui s'y passe dans cette instance.

M. Raynald TANTER informe que cette instance ne s'est pas réunie depuis longtemps.

M. Bruno CARIOU intervient et rappelle qu'il avait été demandé précédemment d'avoir un représentant du groupe. C'est dans cette logique que cette demande s'inscrit par une représentation de la minorité à mi-mandat.

M. Raynald TANTER entend bien cette proposition mais la majorité n'a pas souhaité de changement.

M. Jean-Marc BREN demande qui a décidé ce renouvellement.

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit d'une modification du support et non de la fonction. Il s'agissait de conserver les mêmes personnes. Cette possibilité de changement n'a pas été souhaitée par le groupe de la majorité lorsque le sujet a été abordé.

Mme Christine MORIN demande si une 3^{ème} personne peut être désignée.

M. Raynald TANTER préside que non.

La délibération est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité avec deux oppositions (M. Bruno CARIOU, M. Jean-Marc BREN) et quatre abstentions (Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Fabienne LE GARS).

24/ Garantie d'emprunt (25.53%) concernant l'opération de réhabilitation de 75 places de l'EHPAD Menez KERGOFF à Penmarc'h (Aiguillon construction) – Modification de la délibération du 30/06/2017 (Rapporteur M Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER rappelle la délibération du 30/06/2017 accordant la garantie d'emprunt pour les travaux de l'EHPAD proportionnellement à la représentation de la commune au sein du SIVU. A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, il est sollicité que le conseil délibère à nouveau sur les conditions et les modalités afin d'éviter toute interprétation.

Aucune question n'est soulevée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité la présente délibération.

25/ Modification statutaire de la CCPBS : intégration de la compétence GEMAPI (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER rappelle la loi MAPTAM et les dispositions qui conduisent aux compétences obligatoires et cite les missions qui y sont rattachées notamment à la compétence GEMAPI.

M. Bruno CARIOU intervient au sujet du transfert de la compétence liée à la défense contre les risques d'inondations et défense contre la mer. Ce sont des éléments qui nous parlent. Cela veut dire que les travaux de programmation nécessaires pour renforcer les installations dépendront des décisions de la CCPBS. Les communes membres n'ont plus ainsi la maîtrise de la décision des travaux qu'elles estiment nécessaires. On n'est donc plus aux manettes directement. Il ne faut pas que les habitants directement concernés ne soient pas étonnés que la commune ne puisse leur répondre et devront s'adresser à la CCPBS. Il dit qu'il faut être clair là-dessus. Il faut reconnaître que les moyens et les efforts sont réunis pour avoir une forme de solidarité. Mais c'est aussi un transfert des responsabilités vers la communauté de communes.

M. Raynald TANTER répond que c'est un fait avec une garantie pour la commune d'être autour de la table au sein de la communauté de communes. Il rappelle que la commune a anticipé dans la mesure où elle fait réaliser un diagnostic en prenant un peu d'avance. Certains travaux sont déjà identifiés. Ils seront réalisés à partir de maintenant et jusqu'à la fin du mandat. Sur ces travaux budgétés, il faut regarder le degré d'urgence. Il précise que les conditions d'octroi des subventions de l'État ou de fonds européens, nécessitent la constitution d'un PAPI (Programmes d'Actions de Prévention d'Inondation). A ce jour, on est à la constitution d'un PAPI d'intention. Pour être optimiste, d'ici trois ans, il n'y aura pas de cadre réglementaire, juridique et financier pour commencer les travaux tels que définis à l'échelle du territoire et au-delà car on travaille en partenariat, dans le cadre de la SLGRI, avec les voisins de Fouesnant et de Concarneau. Cependant, les travaux d'urgence qui peuvent être repérés comme inévitables peuvent bénéficier des accompagnements des services du département ou de l'État. La municipalité regarde comment être admissible soit par délégation, soit directement afin de pouvoir réaliser les travaux peut-être avec un fond de concours en face par la communauté de communes. Les travaux identifiés sur les murs de Kérity et sur Poulbriel ne doivent pas être freinés. On a insisté là-dessus afin de ne pas subir de nouvelles dégradations.

M. Bruno CARIOU dit toutefois que les actions prioritaires vont se décider collégialement. Il y aura des choix et on est sur un sujet extrêmement sensible sur la commune de Penmarc'h contrairement à d'autres communes qui n'auraient pas la même vision.

M. Raynald TANTER précise que les communes comme Fouesnant et Concarneau ont conscience des niveaux de priorité sur certains secteurs qui sont plus touchés que d'autres. Il conviendra de mettre en face les budgets. Le groupe de travail, mis en place pour la compétence GEMAPI, va d'ici octobre définir le produit attendu pour financer les actions. Il dit que M. Robert BOUGUÉON a dû lire le rapport du conseil communautaire de jeudi prochain où une somme est inscrite au titre de la GEMAPI. Il va falloir peut-être par la suite avoir recours à la taxe GEMAPI qui concerne toutes les communes littorales ou pas. Cela veut dire par exemple qu'un habitant de Tréméoc participerait au financement des travaux qui auraient lieu sur Penmarc'h dès lors que la taxe est levée. C'est l'esprit du transfert que l'État a voulu et il porte la responsabilité sur le président de la communauté de communes.

M. Bruno CARIOU dit être favorablement à cette délibération avec l'espoir que la GEMAPI ne soit pas le reflet, de considérations uniquement financières, mais soit des préoccupations à la préservation du littoral et de solidarité communale.

Pas d'autres observations, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** la présente délibération.

26/ Modification statutaire de la CCPBS : Retrait de la compétence Eau Pluviale Urbaine (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER résume aux conseillers la délibération présentée. Il rappelle que le conseil avait voté à la fois la prise de compétence assainissement et eaux pluviales. Or, les parlementaires ont retiré les eaux pluviales de la compétence obligatoire et le nombre de blocs de compétences a ainsi été modifié. Aussi, les élus de la communauté de communes ont unanimement constaté qu'ils n'avaient pas suffisamment d'éléments en termes de métrage des réseaux d'eaux pluviales. Les remontées des communes sont totalement disparates. Il a été jugé de ce fait qu'il était urgent de consacrer ces deux années à affiner la parfaite connaissance des réseaux. Deux techniciens ont été recrutés pour consolider la compétence assainissement et seront chargés d'affiner les linéaires de cette future reprise de compétence « eaux pluviales ». Cela a été voté en communauté de communes et il s'agit d'une délibération concordante sur laquelle l'ensemble des collègues des autres communes se sont dits favorables.

Pas d'observations, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** la présente délibération.

27/ Consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance pour risque prévoyance avec le Centre de Gestion du Finistère (Rapporteur M Jean Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC explique que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la collectivité peut contracter afin de couvrir le risque santé et prévoyance des agents. Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre de cette année. La collectivité souhaite s'associer au Centre Départemental de Gestion du Finistère pour avoir les meilleurs prix pour ces couvertures.

Pas d'observations, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** la présente délibération.

28/ Transport pour les personnes âgées et les personnes handicapées (Rapporteur M. Hervé VAILLANT)

M. Hervé VAILLANT fait lecture de la délibération sur les modalités de mise en place d'un transport le vendredi matin (jour du marché) du 1^{er} mai au 31 octobre. Il est demandé d'approuver ce projet et le tarif fixé à 10€.

M. Raynald TANTER précise que les modalités ont également été vues par le conseil d'administration du CCAS.

M. Bruno CARIOU soulève la question de la responsabilité de la prise en charge des passagers en cas d'accident (à la montée ou à la descente).

M. Raynald TANTER explique que la commune est assurée pour le transport des personnes.

Pas d'autres observations, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** approuve la présente délibération.

29/ Subvention aux associations 2018 (Rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)

Mme Marie-Claire DUPONT propose de voter les subventions dont la liste figure à la délibération, approuvée par la commission « solidarité » et la commission « finances ». Elle invite les élus membres des associations listées de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité avec quatre non-participations au vote** (M. Frédéric POURCHASSE, M. Louis LE FLOC'H, M. Michaël GUÉRIN, Mme Marie-Claire DUPONT) approuve les montants à verser aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Raynald TANTER propose de traiter les questions de la minorité.

QUESTIONS DE LA MINORITE

1/ Les habitants du quartier de Kerguidan sont confrontés à des baisses de tension sur le réseau électrique : peuvent-ils espérer un renforcement de la puissance du transformateur de Kerganten rapidement ?

M. Raynald TANTER remercie l'administration générale d'avoir relayé et d'avoir insisté à la résolution du problème.

Mme Fabienne LE GARS remercie l'intervention de M. Michel FRIN, conseiller aux réseaux. Elle expose que la capacité du transformateur serait augmentée. Il est possible qu'il le change et peut-être même qu'ENEDIS le déplace. Cela marche maintenant.

M. Jean-Louis BUANNIC prend la parole et précise qu'il a siégé ce matin au comité du SDEF. Il a été présenté aux membres les études internes du bon ou du mauvais fonctionnement d'ENEDIS. L'intervention moyenne sur une panne est de 53 jours en particulier sur ce type de panne. Effectivement, il y a eu une redistribution des lignes et le froid a accentué le phénomène de perturbation. Mais il fait remarquer que ceci est bien trop long.

2/ La commune est concernée par des procédures concernant Méjou Layou, Runavalen... pouvez-vous faire le point sur les procédures en cours ?

M. Raynald TANTER dit avoir connaissance d'une procédure au niveau du tribunal administratif sur la rue Runavalen. Il propose pour Méjou Layou de laisser la parole à Mme Nathalie POULARD, adjoint à l'urbanisme.

Mme Nathalie POULARD intervient et fait part de sa rencontre avec les riverains qui s'inquiétaient par rapport au déplacement du chemin. Il s'agit d'un chemin privé et la commune ne pouvait s'opposer au permis de construire. Toutefois, le chemin devrait être rétrocédé à la commune. On a fait un point avec les riverains et il est question de rencontrer le pétitionnaire pour lui soumettre des propositions pour déplacer légèrement le tracé du chemin. Cette demande de rencontre est en cours. Il y aura un retour aux riverains. Il faut savoir que le chemin qui va jusqu'à la rue Mogueuou est entièrement privé. Il est donc envisagé de récupérer en domaine public l'ensemble du chemin. On se retrouve dans le même cas que la rue Runavalen.

M. Raynald TANTER reprend la parole pour la rue Runavalen et évoque la tenue de la réunion avec les riverains au cours de laquelle il a été communiqué les arguments du préfet ainsi que les éléments techniques du cabinet d'étude. Il ne sait pas en ce qui concerne la procédure en cours quand aura lieu l'audience au tribunal, et sous réserve qu'elle soit recevable. Cependant, il précise que la municipalité a été confortée dans son bon droit de proposer l'assainissement collectif sur la rue Runavalen y compris sur l'emprise dite privée.

Mme Christine MORIN intervient et évoque le refus du permis de construire rue Runavelen. Elle se demande si l'absence d'un assainissement collectif en a été la cause.

M. Raynald TANTER expose qu'il s'agit de deux choses différentes. C'est bien que les études de sols qui ont été faites sur l'ensemble du quartier qu'il est demandé un assainissement collectif. C'est pour cela que ce quartier a été inscrit au schéma directeur d'assainissement. Dès lors les constructions sont soumises à l'assainissement collectif.

3/ Concernant la protection du littoral, les ganivelles ne sont plus entretenues, notamment à Pors Carn : des interventions sont-elles envisagées ?

M. Jean-Louis BUANNIC précise que les travaux sont programmés et qu'ils viennent de démarrer notamment au Ster avec un parc à vélo supplémentaire. Ceci correspond à la vision de la municipalité du déplacement doux sur la commune. Le remplacement à Pors-Carn est prévu courant mai.

M. Bruno CARIOU intervient et signale que les ganivelles de Pors Carn sont aplaties au niveau du poste de secours. Il ne s'agit pas de travaux importants mais il faudrait les relever. Certaines personnes de tout âge profitent de cette situation et dégradent la zone.

M. Christian BUREL dit qu'elles sont bien abimées et qu'une commande a été faite.

M. Bruno CARIOU dit qu'elles soient en attendant relevées pour empêcher d'y aller car les vacances arrivent et les personnes vont encore piétiner.

M. Christian BUREL précise que 2,5 km de linéaire qui ont été remplacés et consolidés par certains endroits ainsi que les entrées de plages ont été vérifiés. En revanche, on n'a pas remplacé les ganivelles. Il a été placé du fil et des poteaux car là-bas, elles servent de petits bois pour le barbecue.

M. Bruno CARIOU répond qu'on parle du Ster. Lui, parle de Pors-Carn.

M. Christian BUREL précise que les ganivelles seront remplacées sur une bande de 200m.

M. Bruno CARIOU dit qu'il a constaté, qu'en quelques jours, les gens montent en bord de dunes pour prendre une simple photo etc.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que les services techniques sont aujourd'hui en capacité de programmer un certain nombre de travaux sur la commune qui est vaste et qui comporte un littoral important. Un retard a été pris en raison des conditions climatiques.

M. Bruno CARIOU précise qu'il ne s'agit que d'une simple action d'une 1/2h.

M. Christian BUREL dit qu'il ne s'agit pas d'une 1/2h sinon cela sera à nouveau par terre en peu de temps.

Mme Christine MORIN évoque que parfois c'est un petit morceau et qu'une intervention rapide peut éviter d'entraîner de gros morceaux.

La séance est levée 22h35.

La secrétaire de séance,

Mélanie DUCROT

Le Maire,

Raynald TANTER

